

# J'emménage à Peyrehorade

J'emménage à Peyrehorade? quelles démarches dois-je effectuer ?

J'emménage à Peyrehorade

Administrator User - [denis.brevet@alpi40.org](mailto:denis.brevet@alpi40.org)

Nouveau à Peyrehorade ? Voici une synthèse des démarches à accomplir dès votre arrivée sur la commune.

## Ouvrir un compteur d'électricité ou de gaz // Ouvrir sa ligne téléphonique

Les marchés d'électricité, de gaz et de téléphonie sont désormais ouverts à la concurrence. Plusieurs opérateurs peuvent répondre à la demande. Il est inutile de contacter la Mairie, il faut s'adresser directement à votre fournisseur d'accès.

## Ouvrir un compteur d'eau (en Mairie)

Vous devez remplir le contrat d'abonnement de l'eau et le retourner à la Mairie.

Téléchargez-le ici :

[Imprimé Contrat Eau](#)

Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez prendre contact avec la Mairie service des eaux au 05 58 73 06 42.

## Les impôts

Pensez à prévenir le service des impôts :

Centre des impôts fonciers de Dax

9 avenue Paul Doumer

BP 303

40107 DAX CEDEX

Ouvert au public du Lundi au Vendredi : de 8h45 à 12h00 et de 13h15 à 16h00

## Inscriptions scolaires

Vous êtes parents, pour connaître les démarches pour inscrire votre enfant à l'école maternelle ou élémentaire de Peyrehorade, prenez contact directement avec l'établissement concerné (liste des établissements accessible dans [Enfance et jeunesse](#))

Voir aussi sur le site, [la rubrique : inscriptions scolaires](#)

## Caisse d'Allocations Familiales

Vous pouvez prétendre à des aides de la part de la CAF.

Pour s'y rendre (antenne de Dax) :

Caisse d'Allocations Familiales des Landes

10 rue Chanzy

40100 DAX

Tél : 0 820 25 40 10

portail web : <https://www.caf.fr/wps/portal/>

Pour écrire (antenne de Mont de Marsan) :

Caisse d'Allocations Familiales des Landes

207 rue Fontainebleau

40023 MONT DE MARSAN CEDEX

## Inscription sur les listes électorales

Voter est un devoir citoyen. Pour pouvoir voter, il faut être obligatoirement inscrit sur les listes électorales. Pour cela, téléchargez ci-dessous le formulaire d'inscription sur les listes électorales à l'usage des citoyens à transmettre dûment complété à la Mairie ou signalez votre changement d'adresse en prenant contact avec la Mairie, service élections au 05 58 73 60 20.

Vous pouvez également vous inscrire en ligne sur le téléservice du site [mon.service-](#)

Vous munissez-vous d'un titre d'identité et d'un justificatif de domicile à numériser.

## Mettre à jour sa carte grise

Se connecter gratuitement au site de l'ANTS ou s'adresser à un vendeur automobile.

**Numéro national unique 34 00**

<http://www.landes.gouv.fr/mes-démarches-a-portee-de-clics-a4066.html>

Télécharger le guide des usagers ici :

[Plan Préfectures Nouvelle Génération.pdf](#)

## Carte d'identité, Passeport

Le changement d'adresse sur votre pièce d'identité n'est pas obligatoire. C'est avant tout un justificatif d'état civil qu'il est nécessaire de tenir à jour dans le cas d'un changement de situation matrimoniale (changement de nom, mariage, divorce, veuvage ou erreur de l'administration) ou lorsque votre titre d'identité est périmé.

Voir aussi la rubrique : [pièces délivrées en mairie](#)

Retrouvez l'ensemble des démarches courantes à accomplir en téléchargement ici :

[DEMARCHES ADM ET INFOS.pdf](#)

Non